

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 124 (2003)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** La question du mois

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La question du mois

### Que faire de la protection contre le pillage ?

Ces entrées à créneaux sont des éléments standards utilisés dans la fabrication des ruches en Italie (ruches numéro d'article 4100 du catalogue Bienen Meier). Elles simulent les protections que les abeilles réalisent naturellement avec de la propolis à l'entrée de la ruche. Je possède deux ruches de ce style (sur 42). Je n'ai jamais remarqué une certaine résistance au pillage (latent ou



fort) par rapport aux ruches équipées d'entrées standards. Par contre, le rucher où se trouvent ces deux ruches n'est pas représentatif: nous nous entendons entre tous les apiculteurs du secteur afin de traiter et nourrir en même temps.

Il est possible que les ruches affamées du voisinage soient responsables du pillage. Par contre, il est étonnant que ce pillage se réalise de façon latente: normalement, une ruche affamée attaque pour se procurer de la nourriture.

Par contre si ce rucher est réellement à l'abandon, il serait préférable d'en aviser votre inspecteur régional afin qu'il prenne les dispositions d'usage. Ainsi, vous éliminerez un grand risque de maladie pour vos abeilles.

**Alain Jufer, moniteur éleveur**

La question posée ce mois est la suivante:

**Derniers traitements antivarroas, quelles précautions prenez-vous pour les traitements à l'acide oxalique ?**